



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2011

ORDRE DU JOUR

Habitat

- Programme local de l'habitat – validation
- Étude pré-opérationnelle d'OPAH – lancement consultation
- Diagnostics de performance énergétique – lancement consultation
- Logements communautaires – gel des loyers 2011

Finances

- Adoption des comptes administratifs 2010
- Adoption des Comptes de gestion 2010
- Affectation du résultat 2010
- Vote des taux d'imposition 2011
- Vote des attributions de compensation 2011
- Inscription d'études/diagnostics en section d'investissement
- Budget annexe SPANC - suppression a partir de 2012
- Vote du budget primitif 2011
- Vote du budget annexe La bergerie 2011
- Vote du budget annexe spanc 2011
- Admissions en non-valeur
-

Développement économique

- Réhabilitation charcuterie industrielle - choix de l'assurance TRC/Do
- Construction du bâtiment blanc ZA la rouillais a Louvigné du Desert – choix de l'assurance TRC/Do
- Construction du bâtiment blanc ZA la rouillais à Louvigné du Désert – dévolution des marchés
- Construction du bâtiment blanc ZA la rouillais à Louvigné du Désert – test d'étanchéité a l'air

Aménagement

- SDAN – candidature pour être territoire expérimental scenario b
- Liaison souterraine 90.000 volts – concertation préalable
- Demande de mise a 3 voies de la Route départementale 177

Tourisme – patrimoine - environnement

- Restauration des cours d'eau – Budget prévisionnel 2ème tranche de travaux
- Vallée humide de Monthault – projet de valorisation et de label tourisme&handicap - création d'une commission de travail

- Randonnée – formation de guides patrimoine

Divers

- Sport - Stage vacances Pâques 2011 – augmentation du nombre de places et validation du nouveau budget
- Accessibilité – diagnostic ERP bâtiment communautaire – choix du prestataire

LOUVIGNE COMMUNAUTE

-=-=-=-=-=-=-=-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 14 AVRIL 2011

L'an deux mil onze
le quatorze avril à 20 heures.
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
M. Louis PAUTREL.

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 17

Date de la convocation : 8 avril 2011

Etaient présents : Mrs OGER, GOUPIL, BESSON, VEZIE, BOIVENT, Mme
ORY, Mrs PAUTREL L., PAUTREL M., BARBEDETTE,
DEMAZEL, BUREAU, Mme BESNARD, Mrs LEPRIEUR,
PAPOUIN, DUVAL, BUFFET, PREAUX.

Excusés : Mme LESERVOISIER, Mr BAZIN.

Absents : Mrs BRAULT, BARON.

**Absent pour la délibération « compte-rendu du conseil communautaire
du 24/02/2011 - validation » :** Mr BUFFET

**Absent pour les délibérations « finances – adoptions des comptes
administratifs 2010 » et « finances – adoption des comptes de
gestion 2010 » :** Mr BESSON

Pouvoir : Mme LESERVOISIER à Mr OGER.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (Article L2121-15), Monsieur
Jean-Pierre OGER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Aucune observation n'a été faite sur le compte rendu précédent.

OBJET : COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24/02/2011

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider le compte-rendu du Conseil communautaire du 24 février 2011.

OBJET : HABITAT - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - VALIDATION

Monsieur Pierre ROUSSEAU, chargé de mission au Pays de Fougères, vient présenter le Programme Local de l'Habitat de Louvigné Communauté (document de synthèse en annexe - l'intégralité du PLH est consultable à Louvigné Communauté).

Le Programme Local de l'Habitat de Louvigné Communauté se compose du diagnostic du territoire, du document d'orientations et d'un programme de 10 actions. Pour rappel, les 4 orientations du PLH, répondant aux principes d'un développement durable, sont les suivantes :

- Foncier, urbanisation et habitat durables ;
- Répondre aux besoins en logements en s'appuyant sur les objectifs de mixité sociale et d'accessibilité ;
- Valoriser le territoire par la promotion de ses atouts résidentiels ;
- Animation du Programme Local de l'Habitat.

Après validation du projet de Programme Local de l'Habitat par le Conseil communautaire, les 8 communes et le Syndicat Mixte du SCoT auront à délibérer sur le projet dans les 2 mois suivants, avant validation définitive par le Conseil communautaire. Le PLH de Louvigné Communauté sera ensuite présenté en Comité Régional de l'Habitat, à la suite duquel la Préfecture transmettra un avis à l'EPCI.

Arrivée de Roger BUFFET.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- d'approuver le projet de Programme Local d'Habitat Communautaire 2011-2016 ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : HABITAT - ETUDE PRE-OPERATIONNELLE D'OPAH - LANCEMENT CONSULTATION

Par délibération en date du 16 décembre 2010, le Conseil communautaire a validé le principe de lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire.

A cette fin, un cahier des charges (en annexe) est proposé pour le lancement d'une consultation auprès de prestataires effectuant les études pré-opérationnelles et les missions de suivi et d'animation des OPAH. L'objectif de Louvigné Communauté étant de disposer d'un dispositif opérationnel pour 2012. Pour répondre aux exigences de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), l'OPAH devra traiter prioritairement des problématiques liées à l'habitat indigne et à la précarité énergétique des logements. Sont aussi fixés comme objectifs la lutte contre la vacance et l'adaptation des logements aux personnes âgées.

Claude DUVAL précise que les financements de l'ANAH sont désormais exclusivement orientés vers les propriétaires occupants, que l'enveloppe financière consacrée à l'OPAH sera désormais annuelle et que l'objectif de Louvigné Communauté est de disposer d'une enveloppe « travaux » pour l'année 2012.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- d'approuver le projet de cahier des charges pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, comportant un volet énergie ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : HABITAT – DIAGNOSTICS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – LANCEMENT CONSULTATION

Par délibération du 27 janvier 2011, le Conseil communautaire a validé le principe d'une consultation commune pour la réalisation des Diagnostics de Performance Energétiques (DPE) des logements à louer, entre Louvigné Communauté, les communes et les CCAS propriétaires.

Le cahier des charges en annexe propose la réalisation de DPE de 129 bâtiments. Les offres des prestataires seront analysées en fonction de leur capacité à établir des DPE adaptés à chaque logement aux vues de ses références, de ses compétences, du matériel utilisé... (60 %), du coût de la prestation (30 %) et du délai d'intervention proposé (10 %).

La réalisation des DPE sera directement facturée par le prestataire aux propriétaires bailleurs.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- d'approuver le cahier des charges de consultation commune pour la réalisation de Diagnostics de Performance Energétique ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : HABITAT – LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES – GEL DES LOYERS 2011

Après avis favorable de la Commission Finances, et de même qu'en 2009 et 2010, il est proposé de ne pas augmenter les loyers des 75 logements communautaires au 1^{er} juillet 2011.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de ne pas procéder à une hausse des loyers des logements communautaires pour l'année 2011 ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

Monsieur Pierre BESSON quitte la salle.

OBJET : FINANCES – ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12, L 1612-20, L 5211-1 et suivants ;

Vu le décret n°1 587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 mars 2010 approuvant le Budget Primitif ;

Monsieur PAUTREL, Président, quitte la salle et est remplacé par Monsieur GOUPIL, premier Vice – Président.

Après avis favorable de la Commission Finances, le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- d'adopter le compte administratif du budget principal de l'exercice 2010 arrêté comme suit (cf. annexes) :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	867.371,33€	2.517.591,41€
RECETTES	1.059.953,18€	2.912.403,71€
Résultats 2010	+ 192.581,85€	+ 394.812,30€
Report 2009	+ 58.707,54€	+ 610.228,03€
RESULTAT CONSOLIDE 2010	+ 251.289,39€	+ 1.005.040,33€

- d'adopter le compte administratif de l'exercice 2010 relatif au Parc d'Activités « La Bergerie » - budget annexe - arrêté comme suit (cf. annexes) :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	546.996,80€	546.997,97€
RECETTES	454.125,74€	841.290,80€
Résultats 2010	- 92.871,06€	+ 294.292,83€
Report 2009	- 454.125,74€	+ 78.952,86€
RESULTAT CONSOLIDE 2010	- 546.996,80€	+ 373.245,69€

- d'adopter le compte administratif de l'exercice 2010 relatif au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - budget annexe -arrêté comme suit (cf. annexes) :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	0€	220,07€
RECETTES	0€	244,32€
Résultats 2010	0€	+24,25€
Report 2009	0€	-3.658,31€
RESULTAT CONSOLIDE 2010	0€	- 3.634,06€

Monsieur Louis PAUTREL, Président, revient siéger en Conseil Communautaire.

OBJET : FINANCES – ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°1 587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur Cyril RAMS – Trésorier - pour l'année 2010 ;

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur Cyril RAMS – Trésorier - avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur Le Président ;

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- d'adopter les comptes de gestion de la Trésorerie de Louvigné du Désert pour l'exercice 2010, dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs pour l'année 2010 ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

Monsieur Pierre BESSON réintègre le conseil.

OBJET : FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2010

I. RAPPEL DES PRINCIPES D'AFFECTATION

1) L'arrêté des comptes 2010 permet de déterminer :

a) le résultat 2010 de la section de fonctionnement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable de l'exercice constaté à la clôture de l'exercice (dépenses réelles et d'ordre - recettes réelles et d'ordre), augmenté du résultat 2009 reporté de la section de fonctionnement (compte 002).

b) le solde d'exécution 2010 de la section d'investissement.

c) les restes à réaliser en investissement qui seront reportés au budget de l'exercice 2011.

2) Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice doit en priorité couvrir le besoin en financement 2010 de la section d'investissement.

Celui-ci est obtenu par la différence entre les dépenses d'investissement de l'exercice 2010 majorées/minorées du déficit/excédent d'investissement 2009 reporté et les recettes propres à l'exercice 2010.

La nomenclature M 14 précise que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

II. II) BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2010 - MODALITES DE CALCUL

1) A la clôture de l'exercice 2010 :

- le total des recettes de la section de fonctionnement de l'année s'élève à : 2.912.403,71€
- le total des dépenses de la section de fonctionnement de l'année s'élève à : 2.517.591,41€
- Le résultat de fonctionnement s'établit donc par différence à :

2.912.403,71€ - 2.517.591,41€ = 394.812,30€, auxquels il convient d'ajouter le résultat de fonctionnement reporté en 2009 : 610.228,03€

Le résultat de clôture, en fonctionnement, atteint donc 394.812,30€+610.228,03€ = 1.005.040,33€

2) De la même façon, au 31 décembre 2010, en section d'investissement :

- le total des dépenses de l'exercice atteint : 867.371,33€ (A)
- le total des recettes de l'exercice atteint : 1.059.953,18€ auquel s'ajoute l'excédent d'investissement reporté : 58.707,54€ portant le total des recettes d'investissement (B) à : 1.118.660,72€.

Soit un excédent d'investissement de (B - A) : 251.289,39€.

- auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser 2010 (C): - 549.700€ constitué par la différence des :
 - . Restes à réaliser dépenses investissement : 1.354.700€
 - . Restes à réaliser recettes investissement : 805.000€

- Le besoin total de financement de l'investissement 2010 ressort donc à : (B - A + C) 298.410,61€

3) En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2009, on constate :

- un excédent de clôture en fonctionnement pour : 1.005.040,33€
- un besoin de financement de l'investissement pour : 298.410,61€

Dont la différence dégage un solde positif de : 706.629,72€

Considérant le besoin de financement d'investissement, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de 1.005.040,33€ conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

- affectation au compte 1068 : 298.410,61€
- dotation complémentaire au compte 1068 : 506.629,72€
- report à nouveau de fonctionnement compte 002/excédent : 200.000€

III. III) RECAPITULATION GENERALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2009- AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL

Solde d'exécution d'investissement 2010 Dépenses (001) (excédent de financement)	251.289,39€
Solde des restes à réaliser investissement 2010	- 549.700€
Résultat de fonctionnement 2010 · résultat de l'exercice · résultat antérieur reporté Résultat à affecter	394.812,30€ 610.228,03€ 1.005.040,33€
AFFECTATION * en réserve sur compte 1068 * report en fonctionnement sur compte 002	805.040,33€ (298.410,61€ + 506.629,72€) 200.000€

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider cette proposition ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : FINANCES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011

Considérant que la prise de compétence Ecole de Musique mais surtout la perception de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères devraient permettre une hausse du Coefficient d'Intégration Fiscale et de la Dotation Globale de Fonctionnement en 2011 ;

Considérant la suppression de la Taxe Professionnelle au 01^{er} janvier 2010 ;

Considérant les nouvelles ressources liées à la suppression de la Taxe Professionnelle que sont la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) et les taxes départementales (TH et TFNB) et régionales (TFNB) transférées ;

Considérant que Louvigné Communauté doit faire l'objet d'un prélèvement au profit du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) ;

Le Président propose, pour l'année 2011, le maintien des taux d'imposition appliqués en 2010, à savoir :

- T.H. : 1,90%
- T.F.P.B. : 2,44%
- T.F.P.N.B. : 4,37%
- Taux relais : 11,88%

Attention : le transfert des taxes départementales sur la TH et la TFNB et le transfert de la taxe régionale sur la TFNB implique pour Louvigné Communauté de voter des taux d'imposition « rebasés » en 2011, c'est-à-dire des taux d'imposition comprenant le taux de Louvigné Communauté mais également les taux transférés du Département et de la Région ainsi que les taux de frais de gestion transféré. **Il convient de préciser que ce vote n'engendre aucune pression fiscale supplémentaire sur les contribuables. Le vote de ces taux permettra d'obtenir le même produit fiscal qu'en 2010.**

	T. H.	T. F. P. B.	T. F. P. N. B.	C. F. E.
Taux de Louvigné Communauté = même taux qu'en 2010	1,90%	2,44%	4,37%	11,88%
Taux du Département → transféré à Louvigné Communauté	+ 9,80%			+ 9,71%
Taux de la Région → transféré à Louvigné Communauté				+ 3,13%
Cotisation Nationale de Péréquation				+ 1,6%
Taux de frais de gestion transféré	+ 0,88% (taux TH moyen pondéré 2010 des communes membres + taux TH Louvigné Communauté + taux TH Département) x 3,4% de frais gestion		+ 2,04% (taux TFPNB moyen pondéré 2010 des communes + taux TFPNB Louvigné Communauté) x 4,85% de frais de gestion	X 1,0485
Abattement de 16%				X 0,84
taux rebasés = taux 2011 à voter (mêmes taux qu'en 2010)	12,58%	2,44%	6,41%	23,18%
bases 2010	6.137.309	4.924.478	1.039.790	1.081.732
bases 2011	6.149.000	5.136.000	1.059.000	1.230.000
produit 2011	773.544€	125.318€	67.882€	285.114€

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- d'adopter les taux de T.H., T.F.P.B., T.F.P.N.B. et C.F.E. « rebasés » tels que proposés ci-dessus pour l'année 2011 ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : FINANCES – VOTE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2011

Aucun nouveau transfert de compétence n'ayant été opéré, le montant des Attributions de Compensation versées en 2011 sera le même qu'au cours de l'exercice 2010, conformément au rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 02 juillet 2009 et à la délibération communautaire du 16 juillet 2009.

COMMUNE	ATTRIBUTION DE COMPENSATION
La Bazouge du Désert	55.793,28€
Le Ferré	12.494,83€
Louvigné du Désert	609.003,12€
Mellé	18.210,73€
Monthault	4.232,10€
Poilly	4.682,78€
Saint-Georges de Reintembault	81.889,89€
Villamée	13.353,35€
TOTAL	799.660,08€

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider le montant des Attributions de Compensation pour l'exercice 2011 tel que décrit dans le tableau ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : FINANCES – INSCRIPTION D'ETUDES/DIAGNOSTICS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Louvigné Communauté souhaite réaliser en 2011 un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) dans chacun des logements communautaires ainsi qu'un diagnostic d'accessibilité du bâtiment communautaire. Les montants respectifs de ces diagnostics sont évalués à près de 17.000€ pour l'ensemble des DPE et à 1.000€ pour le diagnostic d'accessibilité.

→ Dans la mesure où ces diagnostics aboutiront à des préconisations de travaux, et donc à la réalisation de travaux dans l'avenir, ils peuvent être imputés en section d'investissement, au compte 2031.

Par ailleurs, Louvigné Communauté souhaite conduire en 2011 une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), qui a pour objectifs d'établir un diagnostic du territoire, d'aboutir à des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière de rénovation de logements (énergétique, adaptation aux personnes âgées, lutte contre la vacance...) et de définir

les modalités de mise en œuvre de l'OPAH (partenariat, financement, etc...). Cette étude pré-opérationnelle d'OPAH est estimée à près de 35.000€.

→ Dans la mesure où cette étude sera suivie du versement de subventions d'investissement aux propriétaires bénéficiaires de l'OPAH, elle peut être imputée en section d'investissement, au compte 2031.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider l'inscription des DPE, du diagnostic d'accessibilité et de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH en section d'investissement ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : FINANCES – BUDGET ANNEXE SPANC - SUPPRESSION A PARTIR DE 2012

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif de Louvigné Communauté fait l'objet d'une Délégation de Service Public depuis le 1^{er} janvier 2010. La compétence ANC porte sur des installations appartenant à des particuliers et des travaux financés par ces derniers ; aucune immobilisation n'est donc mise à disposition du délégataire. Les flux financiers et opérations comptables au niveau du Budget Annexe du SPANC sont très limités.

L'existence d'un Budget Annexe ne comportant que quelques opérations s'avère donc plus lourde que pertinente. Après échange entre le trésorier et la DGFIP, il pourrait donc être envisagé de gérer ces opérations au sein du Budget Principal de la collectivité.

Pour l'exercice 2011, il est donc proposé :

- d'inscrire au Budget Annexe SPANC, afin de le « solder »
 - ✓ le déficit antérieur de 3.634,06€ au 002 (dépense de fonctionnement) ;
 - ✓ la prise en charge par le BP de ce déficit au 778 (recette de fonctionnement) ;
- d'inscrire au BP
 - ✓ le versement de la part Collectivité sur les redevances au 70668 (recette de fonctionnement) ;
 - ✓ le cautionnement de SANI-OUEST au 165 (recette d'investissement) ;
 - ✓ la prise en charge du déficit du BA SPANC au 678 (dépense de fonctionnement).

Le budget SPANC serait supprimé sur l'exercice 2012.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider les propositions ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-36, 2311-1 et suivants ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 27 janvier 2011 ;

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel, Monsieur le Président expose au Conseil communautaire les conditions de préparation du budget primitif, les efforts faits par la collectivité pour prendre en compte les besoins des habitants ;

Monsieur GOUPIL, Vice - Président en charge des Finances, expose :

- Pour rappel :

résultat consolidé 2009	résultat exercice 2010	résultat consolidé 2010
<i>Section d'Investissement</i> + 58.707,54€	<i>Section d'Investissement</i> + 192.581,85€	<i>Section d'Investissement</i> + 251.289,39€
<i>Section de Fonctionnement</i> + 860.228,03€	<i>Section de Fonctionnement</i> + 394.812,30€	<i>Section de Fonctionnement</i> + 1.005.040,33€

- Le BP 2011 (voir annexes).

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- d'adopter le Budget Primitif 2011 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
fonctionnement	3.606.786,31€	3.606.786,31€
investissement	1.500.389,53€	2.050.089,53€
restes à réaliser	1.354.700,00€	805.000,00€
TOTAL	6.461.875,84€	6.461.875,84€

Pour information, le compte de dépense d'investissement « 2313 - Construction » s'élève à 1.655.000€ (RAR 2010 + propositions nouvelles 2011), qui se répartissent de manière prévisionnelle comme suit :

- réhabilitation des logements sociaux : 90.000€ (dont 40.000€ de travaux devisés non effectués en 2010 et donc reportés en 2011) ;
- complexe sportif de Saint-Georges de Reintembault : 6.500€ (dernières factures de maîtrise d'œuvre) ;
- réhabilitation de la charcuterie louée par SBV : 577.000€ ;
- construction du bâtiment blanc à Louvigné du Désert : 854.800€ ;
- travaux dans le bâtiment communautaire : 83.700€ ;
- travaux de clôture/portail du bâtiment économique loué par AEROCOLOR : 13.000€ ;
- enveloppe travaux imprévus dans les bâtiments économiques : 30.000€.

OBJET : FINANCES – VOTE DU BUDGET ANNEXE LA BERGERIE 2011

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2011 relatif au Parc d'Activités « La Bergerie » - budget annexe - arrêté comme suit (cf. annexes) :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1.614.562,49€	1.614.562,49€
Investissement	1.581.993,60€	1.581.993,60€
TOTAL	<i>3.196.556,06€</i>	<i>3.196.556,06€</i>

OBJET : FINANCES – VOTE DU BUDGET ANNEXE SPANC 2011

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2011 relatif au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - budget annexe - arrêté comme suit (cf. annexes) :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	3.634,06€	3.634,06€
Investissement	0€	0€
TOTAL	<i>3.634,06€</i>	<i>3.634,06€</i>

OBJET : FINANCES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Deux dossiers de demande d'admission en non-valeur ont été communiqués par la Trésorerie :

- l'admission en non-valeur de la somme de 37€, représentant le titre de recette 1068 émis à l'encontre de Gérard DROUET pour la redevance ordures ménagères 2010 ;
- l'admission en non-valeur de la somme de 2.695,64€, représentant les titres de recettes 11, 82, 166, 243, 315, 392, 489, 567, 654 et 735 émis à l'encontre de Claude BERTRAND pour ses loyers 2009. Monsieur Claude BERTRAND est décédé le 11/11/2008. Seule une petite partie des loyers dus auprès de Louvigné Communauté a pu être récupéré auprès du pôle de gestion des patrimoines prévis chargés de régler la succession.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider ces propositions d'admission en non-valeur ;
- de mandater ces sommes au compte 654 ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – REHABILITATION CHARCUTERIE INDUSTRIELLE -
CHOIX DE L'ASSURANCE TRC/DO**

Dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension de la charcuterie industrielle, Louvigné Communauté a lancé une consultation auprès de six assureurs afin de souscrire une assurance Tous Risques Chantiers et une assurance Dommages – Ouvrage.

3 offres ont été remises à Louvigné Communauté. Après étude des 3 propositions, celle de AXA apparaît comme la plus avantageuse avec une cotisation provisoire de 16.817,60.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de retenir AXA pour l'assurance Tous Risques Chantiers et Dommages – Ouvrage liés à la réhabilitation de la charcuterie industrielle ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONSTRUCTION DU BATIMENT BLANC ZA LA
ROUILLAIS A LOUVIGNE DU DESERT – CHOIX DE L'ASSURANCE TRC/DO**

Dans le cadre de la construction du bâtiment blanc industriel sur la zone d'activités de La Rouillais à Louvigné du Désert, Louvigné Communauté a lancé une consultation auprès de six assureurs afin de souscrire une assurance Tous Risques Chantiers et une assurance Dommages – Ouvrage.

4 offres ont été remises à Louvigné Communauté. Après étude des 4 propositions, celle de MMA apparaît comme la plus avantageuse avec une cotisation provisoire de 14.821,57€.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de retenir MMA pour l'assurance Tous Risques Chantiers et Dommages – Ouvrage liés à la construction du bâtiment blanc ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONSTRUCTION DU BATIMENT BLANC ZA LA ROUILLAIS A LOUVIGNE DU DESERT – DEVOLUTION DES MARCHES

Louvigné Communauté a décidé de procéder à la construction d'un bâtiment blanc industriel sur la zone d'activités de La Rouillais à Louvigné du Désert.

Suite à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence, 92 offres ont été retenues par la Commission d'Appel d'Offres tandis que 8 offres ont été jugées non-conformes et donc non retenues. Lors de sa réunion en date du 4 mars 2011, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à la dévolution des marchés comme suit :

lot	entreprise	montant HT du marché
Lot n°1 – Terrassement/VRD	SOTRAV Fougères (35)	144.581,45€ HT
Lot n°2 – Gros œuvre	LERAY Romagné (35)	108.928,45€ HT
Lot n°3 – Charpente métallique	SATIM Mûr de Bretagne (22)	86.625,00€ HT
Lot n°4 – Etanchéité	GUINDE Pleudihen sur Rance (22)	58.191,33€ HT
Lot n°5 – Bardage	PCB Lamballe (22)	108.912,29€ HT
Lot n°6 – Menuiseries extérieures(Alu)/Fermetures	RETE Louvigné du Désert (35)	19.294,00€ HT
Lot n°7 – Porte sectionnelle/Niveleur de quai	AUBIN Bédée (35)	19.552,00€ HT
Lot n°8 – Menuiserie bois	ANGENARD La Pellerine (53)	11.096,54€ HT
Lot n°9 – Plâtrerie/Isolation/Plafonds	BREL Lécousse (35)	28.482,83€ HT
Lot n°10 – Courant fort et faible/Chauffage	RUAULT DOUBLET Marcey Les Grèves (50)	80.204,00€ HT
Lot n°11 – Plomberie/Ventilation : Lot déclaré sans suite en raison d'une erreur dans l'analyse des offres → Lancement d'une nouvelle consultation pour ce lot		
Lot n°12 – Carrelage/Faïence	PERAIS Romagné (35)	24.455,18€ HT
Lot n°13 – Peinture	HEUVELINE Gorron (53)	6.084,27€ HT
TOTAL HT (sauf lot n°11)		696.407,34€ HT

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider la dévolution des marchés prononcée par la Commission d'Appel d'Offres ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONSTRUCTION DU BATIMENT BLANC ZA LA ROUILLAIS A LOUVIGNE DU DESERT – TEST D'ETANCHEITE A L'AIR

Louvigné Communauté a décidé de procéder à la construction d'un bâtiment blanc industriel sur la zone d'activités de La Rouillais à Louvigné du Désert. Ce bâtiment (partie bureaux) sera conforme à la Réglementation Thermique 2012 (RT 2012).

La RT 2012 a pour objectif que toutes les constructions neuves présentent, en moyenne, une consommation d'énergie primaire (avant transformation et transport) inférieure à 50 kWh/m²/an contre 150 kWh/m²/an environ avec la RT2005.

Les nouvelles exigences de la RT 2012 vont impacter toutes les étapes du mode opératoire de la construction. La réalisation d'une bonne étanchéité à l'air sera primordiale pour garantir la performance énergétique effective des bâtiments. Aussi, les tests d'étanchéité à l'air seront obligatoires dans le cadre de la RT 2012.

Louvigné Communauté a donc lancé une consultation auprès de trois bureaux d'études pour la réalisation de deux tests d'étanchéité à l'air (1 en phase chantier et 1 à la réception) et un encadrement pédagogique des entreprises.

BUREAU D'ETUDES	MONTANT DE L'OFFRE	AVIS DU MAITRE D'OEUVRE
TY ECO ² - <i>Bourg des Comptes</i>	1.620 € HT	Cette offre semble la plus détaillée et la plus complète. Sensibilisation des entreprises, recherche des fuites avec repérage précis,... Ce bureau d'étude est agréé pour faire des formations avec réalisation de tests grandeur nature sur maquette.
ECIE - <i>Fougères</i>	1.600€ HT	L'offre est détaillée mais moins complète que celle de TY ECO ² . La sensibilisation des entreprises avec test ne semble pas aussi poussée.
3D ENERGIE - <i>Thorigné Fouillard</i>	1.200€ HT	C'est l'offre la moins détaillée. Le montant proposé pour la formation des entreprises semble léger (contenu de la prestation ?).

Pour information : dans ce contexte, l'Unité Réglementation de la Construction de la DDTM organisera à Louvigné du Désert une matinée de sensibilisation et d'échange sur la RT 2012, et plus précisément sur la perméabilité à l'air des bâtiments, en direction des acteurs de la construction du Pays de Fougères. Le bâtiment blanc de Louvigné Communauté servira de support.

Après avis du maître d'œuvre, le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de retenir le bureau d'études TY ECO² ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : AMENAGEMENT - SDAN - CANDIDATURE POUR ETRE TERRITOIRE EXPERIMENTAL SCENARIO B

Le Pays de Vitré-Porte de Bretagne et le Pays de Fougères ont décidé d'établir ensemble un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN), couvrant un bassin de vie de 180.000 habitants pour 121 communes. L'ambition, à termes, consiste à apporter les solutions FTTH à l'ensemble de la population et des entreprises.

Deux approches sont possibles pour phaser l'arrivée du Très Haut débit sur le territoire :

- A - la priorisation des déploiements FTTH en fonction des coûts de déploiement ;
- B - la priorisation des déploiements FTTH sur les zones les plus mal desservies en haut-Débit.

Facteur de développement essentiel pour les territoires ruraux et outil de désenclavement numérique, le très haut débit constitue un enjeu majeur pour Louvigné Communauté, consciente qu'habitants, entreprises et services seront demandeurs de débits croissants.

Aussi, Louvigné Communauté pose sa candidature pour être territoire d'expérimentation pour la mise en œuvre du scénario B sur les huit communes.

En effet, cette approche de déploiement alternatif répond à une logique d'aménagement numérique du territoire puisque la priorité est accordée aux territoires les plus mal desservis en haut-débit. Par ailleurs, cette approche offre immédiatement le « saut technologique » en FTTH à des territoires qui ne disposent pas d'une bonne desserte en ADSL, ce qui permet de s'affranchir de l'étape de montée en débit.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider la candidature de Louvigné Communauté comme territoire d'expérimentation pour la mise en œuvre du scénario B ;
- d'autoriser le Président à conduire les démarches en ce sens ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : AMENAGEMENT – LIAISON SOUTERRAINE 90.000 VOLTS – CONCERTATION PREALABLE

La fragilité électrique du Nord-Est de l'Ille-et-Vilaine, mise en évidence dans le volet régional du schéma de développement du Réseau Public de Transport 2006, a conduit RTE à envisager la création d'une liaison électrique souterraine à 90.000 volts entre les postes de Fougères et Launay.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 9 septembre 2002 du Ministre de l'Industrie, ce projet doit faire l'objet d'une concertation préalable à la dépose du dossier de demande de déclaration d'utilité publique avec les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les associations concernées.

Le dossier de concertation présente le projet et propose une aire d'étude et les fuseaux envisagés par RTE. Il est disponible et consultable à Louvigné Communauté. Louvigné Communauté est invitée à faire part de son avis.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- d'émettre des interrogations quant à la cohabitation de ce nouveau réseau enterré avec les multiples réseaux déjà existants ;
- d'émettre des interrogations quant aux incidences du projet sur les aménagements de bourg dans les communes traversées ;
- d'émettre le vœu que ce projet constitue un aménagement structurant du territoire, en permettant l'arrivée du très haut débit par la desserte en fibre optique ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : AMENAGEMENT – DEMANDE DE MISE A 3 VOIES DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 177

Louis PAUTREL donne lecture de la délibération de la commune de Landéan en date du 14 février 2011. Celle fait suite au blocage de la RD177 par la neige. Le Conseil municipal demande la programmation de la mise à 3 voies des côtes dites de « Chênedet » et de « Saint-Martin » afin de permettre la circulation sur 2 voies en montée et une voie en descente, ainsi que la suppression du faux plat existant en bas de la côte de « Saint-Martin ».

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de soutenir la position de la commune de Landéan, en demandant également la programmation de la mise à 3 voies des côtes dites de « Chênedet » et de « Saint-Martin » afin de permettre la circulation sur 2 voies en montée et une voie en descente, ainsi que la suppression du faux plat existant en bas de la côte de « Saint-Martin » ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : RESTAURATION DES COURS D'EAU – BUDGET PREVISIONNEL 2^{ème} TRANCHE DE TRAVAUX

La 1^{ère} tranche de travaux de restauration des cours d'eau, votée en 2010, est en partie réalisée et sera terminée fin 2011.

Pour réserver les enveloppes nécessaires auprès des financeurs et partenaires, il convient d'établir un plan de financement prévisionnel de la 2^{ème} tranche de travaux. Cette 2^{ème} tranche pourrait débiter courant 2011.

A partir du repérage effectué par les techniciens et suite à la réunion de la Commission Environnement le 5 avril dernier, les linéaires proposés pour cette 2^{ème} tranche annuelle sont les suivants :

- le ruisseau de Longuève et ses affluents sur la commune de Saint-Georges de Reintembault ;
- le ruisseau du Bois Garnier aval et ses affluents sur la commune de Louvigné du Désert ;
- avec possibilité de réaliser quelques actions démonstratives sur le périmètre de captage du Pont Juhel, à Louvigné du Désert.

Le budget prévisionnel proposé pour cette opération est le suivant :

dépenses TTC		recettes	
Gestion végétation	9.889€	Agence de l'Eau - 60%	75.000€
Maîtrise piétinement bovin	60.684€	Conseil Général - 19%	24.011€
Hydromorphologie	6.467€	Louvigné Communauté - 7%	8.409 €
Continuité écologique	47.960€	Riverains - 10%	12.137€
		Fédération de Pêche - 4%	5.443€
TOTAL TTC	125.000€	TOTAL	125.000€

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider le budget prévisionnel ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- d'autoriser le Président à solliciter la participation des riverains concernés après réalisation des travaux ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : RANDONNEE – FORMATION DE GUIDES PATRIMOINE

Dans un souci de pérennisation de l'Inventaire du Patrimoine réalisé par les services régionaux en 2009, l'Office Culturel Cantonal et d'Animation et Louvigné Communauté souhaitent permettre la formation d'habitants bénévoles au guidage de « randonnées patrimoine ». Il s'agit de donner aux bénévoles les clés d'interprétation du patrimoine naturel et bâti partagé par toutes les communes du territoire, cela afin de rendre autonomes les bénévoles à l'animation de randonnées patrimoine indifféremment des circuits empruntés.

La Maison Pierres et Nature propose une telle formation, à hauteur de 500€ par journée d'intervention, accompagnée à titre gratuit de Sabrina DALIBARD du Service de l'Inventaire du Patrimoine de la Région Bretagne. Dans le cas d'une collaboration avec Coglais Communauté, les frais inhérents à cette formation seraient répartis entre les deux EPCI.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider le principe d'organisation de cette formation de guides de randonnées patrimoine et sa prise en charge financière par Louvigné Communauté ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

**OBJET : VALLEE HUMIDE DE MONTHAULT – PROJET DE VALORISATION ET DE LABEL
TOURISME&HANDICAP - CREATION D'UNE COMMISSION DE TRAVAIL**

Le projet de mise en accessibilité de la Vallée humide de Monthault a été retenu en décembre 2010 au titre de l'appel à projet Tourisme et Handicap du Pays Touristique de Fougères. Il bénéficie ainsi de 2.000€ pour la réalisation de la mise en accessibilité courant de l'année 2011.

Au-delà de la mise en accessibilité d'une boucle pour les personnes à mobilité réduite, une valorisation générale du site est souhaitée et fortement conseillée par le Pays Touristique, se tenant pour ce projet à la disposition de Louvigné Communauté. Différents partenaires pourraient être associés à la réflexion : l'IME de Saint-Georges de Reintembault (déjà contacté et intéressé), l'Agence de l'Eau, les animateurs Environnement...

La valorisation du site s'articulerait ainsi autour de 3 axes :

- l'amélioration de la communication (à l'extérieur et à l'intérieur du site) auprès des différents types de public (grand public, public handicapé, familles, groupes...);
- l'aménagement du site pour le rendre accessible, prioritairement aux personnes à mobilité réduite;
- le développement et l'adaptation de l'offre pédagogique à l'intérieur du site.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- d'approuver la création d'un groupe de travail autour de la valorisation de la Vallée humide de Monthault;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

**OBJET : ACCESSIBILITE – DIAGNOSTIC ERP BATIMENT COMMUNAUTAIRE – CHOIX DU
PRESTATAIRE**

Suivant la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », les établissements recevant du public existants et classés dans les quatre premières catégories doivent, avant le 1er janvier 2011, avoir fait l'objet d'un diagnostic de leurs conditions d'accessibilité. Ce diagnostic analyse la situation de l'établissement, décrit les travaux nécessaires pour respecter les obligations et établit une évaluation du coût de ces travaux. Avant le 1^{er} janvier 2015, ces ERP doivent être rendus accessibles aux personnes handicapées et cela quelle que soit leur année de construction.

Le bâtiment de Louvigné Communauté, ERP de 4^{ème} catégorie, est ainsi concerné par ce diagnostic. Quatre devis ont été reçus :

DEKRA Inspection SAS	575,00€ HT
BUREAU VERITAS	950,00€ HT
APAVE	956,80€ HT
SOCOTEC	1.280,00€ HT

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de retenir l'offre de DEKRA Inspection SAS;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

**OBJET : SPORT – STAGE VACANCES PAQUES 2011 – AUGMENTATION DU NOMBRE DE PLACES
ET VALIDATION DU NOUVEAU BUDGET**

Lors de sa réunion en date du 24 février 2011, le Conseil communautaire a validé le projet de stage sportif de pleine nature, qui se déroulera du 27 au 29 avril 2011 au Centre de Pleine Nature de Torchamp (61). Au programme : kayak, escalade, VTT, tir à l'arc et course d'orientation.

Ce stage était ouvert pour un effectif de 20 jeunes. Or, les demandes d'inscriptions étant plus nombreuses, le stage pourrait être ouvert à 32 jeunes. 4 accompagnateurs encadreront le séjour.

Le budget prévisionnel pour un effectif de 32 jeunes serait le suivant :

dépenses		recettes	
Transport			
Location de 2 mini-bus (41€ par jour)	339€	Louvigné Communauté (PEL/CEL)	1.000€
Carburant + Transport assuré par les parents	200€		
Hébergement			
Location des couchages (gîtes de 6)	540€	Louvigné Communauté - Autofinancement	325€
Restauration			
Location salle de restauration	70€	Participation des familles (40€ par jeune, sur la base de 32 jeunes)	1.280€
Intendance (8€ par jour par personne)	576€		
Activités			
Encadrement animateurs du centre	880€		
TOTAL <i>précédent budget pour 20 jeunes : 1.925€</i>	2.605€	TOTAL	2.605€

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider le nouveau projet de stage sportif de pleine nature et le nouveau budget correspondant ;
- d'autoriser Louvigné Communauté à solliciter une participation financière des familles à hauteur de 40€ par jeune ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : SPANC – INFORMATION SUR LE MONTANT DES REDEVANCES 2011

Dans le contrat de Délégation de Service Public conclu avec SANI-OUEST, une révision annuelle des tarifs des redevances est prévue.

Pour information, l'entreprise SANI-OUEST n'augmentera pas le tarif des redevances au titre de l'année 2011 (geste commercial).

OBJET : JUGEMENT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE BRETAGNE – AVIS SUR LES DEMANDES EN REMISE GRACIEUSE DE MESDAMES LE ROUX ET LE CLEACH

Par jugement de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne du 17 février 2011, Mesdames LE ROUX et LE CLEACH, anciennes comptables, ont été déclarées débitrices envers Louvigné Communauté, respectivement des sommes de 205.076,50€ et 82.717,16€.

Ce jugement fait suite à l'absence de convention entre Louvigné Communauté et le centre social associatif « Maison du canton » pour le versement des subventions de la Communauté de Communes entre 2005 à 2008.

En effet, l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 dispose que l'autorité administrative attribuant une subvention doit, lorsque cette dernière excède le montant annuel de 23.000€, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. En vertu des dispositions de l'annexe 1 de l'article D1617-19 du Code général des Collectivités Territoriales, cette convention est une pièce justificative obligatoire de la dépense.

Mesdames LE ROUX et LE CLEACH ont la possibilité d'exercer un recours auprès du Ministre du Budget, des Comptes Publics de la fonction publique et de la Réforme de l'Etat en vue de la remise gracieuse de la somme mise à leur charge.

Aussi, Louvigné Communauté est invitée à faire part de son avis sur les demandes en remise gracieuse de Mesdames LE ROUX et LE CLEACH.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- d'émettre un avis favorable sur les demandes en remise gracieuse de Mesdames LE ROUX et LE CLEACH ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : DATES DES PROCHAINES REUNIONS

Les dates des prochaines réunions sont les suivantes :

- Commission Environnement : mardi 5 avril 2011 à 20h30 ;
- Comité de Pilotage étude AEU : lundi 11 avril 2011 à 20h00 ;
- Atelier 1 étude AEU : lundi 18 avril 2011 de 14h00 à 17h00 ;
- Commission Développement économique : jeudi 21 avril 2011 à 20h00 ;
- Commission Action sociale-Jeunesse-Services à la personne : jeudi 28 avril 2011 à 20h30 ;
- Commission Finances : mercredi 11 mai 2011 à 20h00 ;
- Comité de Pilotage étude AEU : jeudi 12 mai 2011 à 20h00
- Bureau Communautaire : jeudi 19 mai 2011 à 20h00 ;
- Conseil communautaire : jeudi 26 mai 2011 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,

L. PAUTREL

Le Secrétaire de Séance,

J.P. OGER

J.P GOUPIL	P. BESSON	F. VEZIE	J. BOIVENT
I. ORY	M. PAUTREL	G. BARBEDETTE	N. DEMAZEL
F. BUREAU	N. BESNARD	I. LEPRIEUR	J. PAPOUIN
C. DUVAL	R. BUFFET	A. PREAUX	